

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. P. ISWALA,
président, ouvre la séance.**

Sont présents: Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, C. EYHOLZER, M. GIRARDET, L. GREMAUD, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, P. ISWALA, C. MASTOURA, A. MIZRAHI, F. OSMANI, Y. de PREVILLE, S. RAGAVAN, J. REVILLET, A. RIMAN, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.

M. J.-M. DEVAUD, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2008.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Nomination des président-e et vice-président-e du local de vote pour 2009.
6. Délibération n°2008-51 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 88'000.-** TTC destiné à la rénovation de l'abri PC Golette.

7. Délibération n°2008-52 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 99'000.-** TTC destiné à la transformation partielle de l'école de Meyrin-Village.
8. Délibération n°2008-49a relative aux indemnités allouées en 2009 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (M. Mizrahi, UDC).
9. Délibération n°2008-50a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2009, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (M. Mizrahi, UDC).
10. Délibération n° 2008-46a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 370'000.-** destiné à financer la création d'un réseau propriétaire en fibre optique pour relier les sites communaux au réseau informatique de Meyrin. **Rapport de la commission information et communication** (Mme Ecuyer, R).
11. Résolution n°2008-25, présentée par le Conseil administratif, pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG).
12. Résolution n°2008-26 proposée par les Verts de Meyrin-Cointrin, le parti socialiste, le parti démocrate-chrétien et le parti radical, relative à l'amélioration du fonctionnement des séances du Conseil municipal.
13. Projets de résolutions.
14. Projets de motions.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

* * *

En préambule, **M. Iswala** tient à rappeler à ce dernier qu'il ne doit en aucune manière parler ou entrer en communication avec les membres du Conseil municipal.
Il donne lecture de l'article 23 du règlement du Conseil municipal qui stipule:

Dorénavant **M. Iswala** demandera à l'agent municipal présent dans la salle d'être attentif au respect de cette directive et le priera de lui signaler tout comportement inadapté, afin que les mesures qui s'imposent soient prises et, si nécessaire,

M. Iswala

le budget de fonctionnement 2009, le taux

point 9 relatif aux indemnités allouées en 2009 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2008.

-verbal **EST ACCEPTE A**

L'UNANIMITE.

* * *

2. Communication du Bureau

Mme Girardet aimerait remercier le Conseil administratif pour la pose de "Manège" à la rue de la Golette. Elle aimerait également faire part du Noël des chevaux dimanche 7 décembre de 10h00 à 17h00, où un spectacle et une parade seront présentés. A partir de 11h30, un apéritif sera servi au cercle hippique de Meyrin.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

M. Devaud fait part des communications du Conseil administratif au Conseil municipal.

Changement au sein du secrétariat général

Nous vous informons que Mme Sophie Dörfliger, assistante administrative au secrétariat politique depuis mars 2002, a décidé de quitter cette fonction pour reprendre le poste laissé vacant de gestionnaire de la Fondation Nouveau Meyrin et de la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale. Elle sera remplacée par Mme Belén Nion Eklü qui a déjà commencé dans notre administration le 3 novembre 2008.

Nous souhaitons plein succès à ces deux collaboratrices dans leurs nouvelles fonctions.

Dépôt d'une résolution

Par son courrier du 15 octobre 2008, le service de surveillance des communes nous a fait part d'une information concernant la résolution n° 2008-15a présentée par la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à la réalisation d'une thermographie des bâtiments (publics et privés) situés sur le territoire de la Commune, en vue de déterminer leur efficacité énergétique.

En effet, pour information, il nous précise que, normalement, seuls les membres du Conseil municipal ou de l'Exécutif sont autorisés à présenter des résolutions. Ainsi, si une commission souhaite déposer un projet de résolution, celui-ci doit être signé et déposé par les conseillers municipaux membres de ladite commission.

Nouvelle patinoire couverte

Nous vous informons que nous avons reçu la somme de CHF 1'500'000.- du communal suite à notre dossier présenté en 2007, en guise de participation à la construction de la patinoire couverte.

considération p
vocation régionale.

Jetons de présence pour les commissions extraparlimentaires

Nous vous rappelons que conformément au document _____ que vous trou _____ il de Cmnet, les jetons de présence pour les

conséquent, seuls les commissaires ayant rendu leur rapport recevront le formulaire à remplir.

Réseau CAD sur la rue Virginio-Malnati

Dans le cadre du développement du réseau de chauffage à distance (CAD), les SIG vont raccorder l'Hôpital de la Tour dès 2010, en transitant par la rue Virginio-Malnati.

Le réseau d'assainissement de la rue Virginio-Malnati est actuellement en régime unitaire. La Commune évalue l'opportunité de procéder à des travaux de mise en séparatif, conjointement aux travaux SIG sur le tronçon chemin du Grand-Puits jusqu'à l'accès à l'école de Monthoux.

Le chantier de la patinoire couverte vandalisé

Dans la nuit du 11 au 12 novembre, des inconnus ont complètement détruit 500 m² de vitrages, soit 170 panneaux, de la nouvelle patinoire couverte. Le Conseil administratif se déclare consterné et choqué par ces actes inqualifiables. Les dégâts sont évalués à plus de CHF 150'000.-.

La Commune a porté plainte et encourage les éventuels témoins à contacter la Gendarmerie de Blandonnet au 022 427 93 21. De concert avec la Police

destruction. De plus, les patrouilles de sécurité municipale et privée vont être renforcées sur le chantier. Les vitres brisées pourraient être remplacées par un matériau moins fragile.

20 février 2009 et se réjouit de pouvoir offrir des infrastructures de qualité à la population.

Référendum contre l'ouverture d'un crédit de CHF 2'000'000.-

référendum contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Meyrin
- destiné

réalisation du TCMC sur le territoire communal. Il nous informe également que le nombre de signatures annoncées par les déposants est de 1'742, le nombre de
1'400.

* * *

—

Carte de conseiller municipal de la Commune

Nous rappelons que suite à une décision du Bureau du Conseil municipal, les cartes de légitimation ne sont plus systématiquement produites mais uniquement sur demande. D'autre part, nous précisons qu'elles ont perdu depuis quelques

caractère "formel". Nous avons cependant bien pris note de la demande d'A gauche toute, dont les membres ont déjà reçu leurs cartes.

* * *

4. Parlement des jeunes

Néant.

* * *

5. Nomination des Président-e et vice-président-e du local de vote pour 2009.

Le bureau propose les personnes suivantes pour 2009:

Présidente:	Mme Alejandra Tschudi Spiropulo
Suppléant du président :	M. Chadli Mastoura
Vice-présidente :	Mme Chantal Feusier
Suppléant du vice-président:	M. Jean-Bernard Zosso

, **M. Iswala** met au vote la nomination de la présidente, de la vice-présidente, des suppléants de la présidente et de la vice-présidente du local de vote pour 2009, qui est **APPROUVE PAR 28 OUI ET 2 ABSTENTIONS.**

* * *

6. Délibération n°2008-51 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 88'000.- TTC destiné à la rénovation de l'abri PC Golette.

M. Iswala déclare que le Bureau propose le vote immédiat.

M. Devaud

, poste de commandement PC du Mandement. Ayant été construit dans les années 70, ce local est devenu vétuste, notamment en ce qui concerne les installations électriques, sanitaires et de ventilation.

Il relate que l

Conseil administratif pour entamer ces transformations, lesquelles seront assez conséquentes et devraient atteindre globalement la somme de CHF 800'000.-.

Ces montants ne seront pas financés

à une somme de réserve mise à disposition par la Confédération.

Conseil administratif propose de voter ce montant de CHF 88'000.-. Quant au projet de délibération finale, comportant le montant global, il devrait être présenté au mois de février 2009.

M. Iswala soumet aux voix la proposition de vote immédiat, ce qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Hulliger se montre CHF 88'000.-, car
-. Il relève

que l'imprévu, est assez vague.

M. Hulliger ne remet nullement en cause la nécessité de ces études, mais s pour ces études. Par contre, en ce qui concerne les subventions de la Confédération, il se demande si elles couvriront une partie du crédit est le cas, il eut

M. Devaud répète que la subvention couvrira la totalité des travaux et que les CHF 88'000.-

délibération. Il affirme que le Conseil administratif, avant de finaliser le mandat, voulait av e mandataire en a pour trois mois

. Par ailleurs le Conseil administratif devait

être sûr que la délibération so architecte se montent entre

Donc, pour répondre à M. Hulliger, il déclare que le montant mis en réserve par la Confédération couvrira la totalité des travaux. Par ailleurs, la rénovation des installations des télécommunications sera prise en charge par un autre fonds de

40'000.- e détail des autres transformations sera donné ultérieurement lors du vote de la prochaine délibération fin février 2009.

M. Schweizer, qui se posait les mêmes questions que M. Hulliger et vu les explications données par M. Devaud approuvera cette délibération.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Iswala** met au vote la **délibération n°2008-51**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 88'000.- TTC destiné à la rénovation de l'abri PC Golette

Vu les besoins des organes fédéraux, cantonaux et communaux de la Protection civile;

Vu l'état de vétusté de l'ouvrage;

Vu la disponibilité des fonds de subvention de la Confédération;

Vu la disponibilité des contributions de remplacement;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 novembre 2008,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 88'000.- destiné à la rénovation de l'abri PC Golette,
1. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 88'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités de CHF 17'600.-, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 16.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

7. Délibération n°2008-52 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 99'000.- TTC destiné à la transformation partielle de l'école de Meyrin-Village.

M. Iswala informe que le Bureau propose le vote immédiat puisq

M. Sansonnens -Village doit être transformée en différentes parties, la cuisine étant trop vaste et la salle du restaurant scolaire trop étriquée. Il ajoute que la salle de gymnastique présente un sol défectueux et certains problèmes acoustiques sont perceptibles entre la salle de gymnastique et -dessus.

Par ailleurs, le conservatoire de musique se trouvant dans les sous-sols, présente et les fenêtres méritent également une réfection. La sécurité, au point de vue des éclairages, est insuffisante le soir. ssement, il serait préférable de faire

Il déclare que l _____ , à
comportant la s

M. Iswala soumet aux voix la proposition de vote immédiat qui **EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Hulliger ne rénovation ayant eu lieu peu de temps auparavant dans la partie protégée par la Fondation Brayard, il voudrait savoir si ces rénovations avaient touché la nouvelle partie du bâtiment, notamment la salle de gymnastique, puisque les problèmes acoustiques entre celle-
du concierge avaient déjà été résolus lors des précédents travaux.

M. Sansonnens précise que la délibération à laquelle fait référence M. Hulliger comprenait la rénovation technique des bâtiments, les problèmes liés au sanitaires et à la chaufferie et non pas ceux qui sont évoqués dans la délibération
est de réadapter la cuisine et les équipements.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Iswala** procède à la mise au vote de la **délibération 2008-52**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 99'000.- TTC destiné à la transformation partielle de l'école de Meyrin-Village

Vu les listes d'attente pour les repas en parascolaire;

Vu l'obsolescence technique de la cuisine de la buvette;

Vu l'état du sol de la salle de gymnastique et la dangerosité pour la pratique sportive;

Vu les besoins d'insonorisation de cette salle et des salles de musique au sous-sol;

Vu l'inexistence de WC au rez-de-chaussée de ce bâtiment;

Vu le manque de sécurité de l'accès Vaudagne, au sous-sol;

Vu l'état des revêtements des préaux;

Vu la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 relative à la séparation des eaux;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 novembre 2008,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit d'étude de **CHF 99'000.-** destiné à la transformation partielle de l'école de Meyrin-Village (bâtiment salle de gym, concierge, buvette),
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 99'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités de CHF 19'800.-, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 21.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

8. Délibération n°2008-49a relative aux indemnités allouées en 2009 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (M. Mizrahi, UDC).
9. Délibération n°2008-50a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2009, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (M. Mizrahi, UDC).

M. Mizrahi donne lecture de son rapport:

"

*unicipaux pour l'excellent travail qui a
été fait et qui nous a permis d'avoir une vis*

administratif et de l'a

Travail considérable donc que j'ai l'honneur de vous résumer ci

Plan des investissements 2009 (séance du 1^{er} octobre 2008)

Le plan des investissements nous est présenté d'une manière claire et sous la même forme que l'an passé avec 3 niveaux de classement:

En jaune, les sujets ayant fait l'objet d'une délibération

En vert, les sujets ayant fait l'objet d'un chiffrage précis ou d'une étude de

En gris, les sujets n'ayant fait l'objet d'aucun chiffrage. Estimation approximative.

En outre, 3 niveaux de priorité nous permettent d'avoir une meilleure vision de l'étalement des investissements

l'

*Il est à noter que l'administration ne peut p
projets par année, ceci doit être mis en perspective avec l'élaboration des priorités*

*'est important, que cette année le plan a été remis à
jour et est plus juste que celui de 2007 et que l'historique des plans des*

en train d'être mis au point pour la gestion de ce plan d'une

*La proposition d'un commissaire d'avancer les travaux de la route de
a été refusée par 6 NON, 4 OUI et 1 abstention.*

Priorités du plan des investissements 2009 (séance du 28 octobre 2008)

Nouveaux projets

Projets en cours

Projets indispensables

Projets importants

2'985

Projets judiciaires

CHF 29'848'500.-

Total brut ayant fait l'objet d'une délibération

CHF - 3'137'500.-

s bruts à l'horizon 2016 est de

CHF 221'428'500.-

à l'horizon 2016 est de

CHF 196'538'500.-

le plan des investissements et l'élaboration des priorités pour 2009.

Projet de budget 2009

Je vous demanderai aussi d'être patients bien que j'ai essayé d'être le plus

Petite enfance

**Conseillère administrative: Mme M. Boget
Cheffe de service: Mme A. Kummer
Présidente: Mme R. Ecuyer**

Mission:

-
-
-

A noter l'ouverture de l'EVE de Fréchets dont l'impact en terme

Budget:

*principalement due à l'ouverture de l' EVE des Champs
en pleine capacité d'accueil de 90 places*

*i l'offre d'une nourriture équilibrée et adaptée à l'âge de tous les
enfants des IPE de Meyrin grâce à la mise en place d'une cuisine centralisée de
production professionnelle à l' EVE des Champs*

**Revenus: CHF 1'563'500.-, acceptés à l'unanimité (8 octobre 2008)
Charges: CHF 592'000.-, acceptées à l'unanimité (8 octobre 2008)**

Ecoles et restaurants scolaires

**Conseillère administrative: Mme M. Boget
Cheffe de service: Mme M. Rebetez
Présidente: Mme R. Ecuyer**

Priorités:

- eils d'établissement primaire
- Renforcer le travail, notamment social, avec les directeurs d'établissement (nous avons 5 directeurs d'établissement à Meyrin)
-
-

Budget:

à l'augmentation (de 55% à 70%) de la

**Revenus: CHF 585'000.-, acceptés à l'unanimité (8 octobre 2008)
Charges: CHF 1'856'700.-, acceptées à l'unanimité (8 octobre 2008)**

Action sociale et jeunesse

**Conseillère administrative: Mme M. Boget
Cheffe de service: Mme M. Rebetez
Présidente: Mme P. Doudin**

Jeunesse

Priorités:

- Coordonner la mise en place d'un projet d'intervention précoce pour retarder l'âge de la première consommation d'alcool
-
- municipales d'insertion socio
- : émergence d'un Forum Jeunes Meyrin

Budget:

Revenus: CHF 0.-, acceptés à l'unanimité (8 octobre 2008)

Charges: CHF 1'595'500.-, acceptées à l'unanimité (8 octobre 2008)

Action sociale individuelle et communautaire

Domaines:

- -
 - Questionner le partenariat avec l'OFPC sur la mise à
 - Poursuivre la réforme d'objectif d'emploi afin de prévenir l'isolement social
- - bjectif d'emploi, service d'intég
 -
-
-
-

Budget:

ommissaire propose aussi d'ajouter une ligne budgétaire afin de

Revenus: CHF 47'500.-, acceptés à l'unanimité (8 octobre 2008)

Charges: CHF 1'596'500.-, acceptées à l'unanimité (8 octobre 2008)

Sécurité municipale

Conseiller administratif: M. J.-M. Devaud
Chef de service: M. P. Donzé
Président: M. F. Haldemann

Mission:

- r la sécurité et l'ordre public
-
-

Budget:

pour l'entretien des appareils radios, radar et
l'acquisition d'un compteur de trafic en remplacement du radar préventif mis en

l'approvisionnement économique

Augmentation de 24% des frais de surveillance afin d'améliorer la sécurité

Revenus: CHF 774'900.-, acceptés à l'unanimité (9 octobre 2008)

Charges: CHF 313'100.-, acceptées à l'unanimité (9 octobre 2008)

Feu

Conseiller administratif: M. J.-M. Devaud
Chef de service: M. P. Donzé
Président: M. F. Haldemann

Mission:

-
- Mesures propres à empêcher la propagation du feu ou d'autres substances et les risques d'explosion
-
-
-

Budget:

les frais de formation professionnelle, de 98% pour le remplacement d'une partie des radios et l'achat d'une nouvelle motopompe.

Revenus: CHF 28'000.-, acceptés à l'unanimité (9 octobre 2008)

Charges: CHF 1'248'878.-, acceptées à l'unanimité (9 octobre 2008)

Protection civile

Conseiller administratif: M. J.-M. Devaud

Chef de service: M. D. Brodard

Président: M. F. Haldemann

Mission:

L'organi

-
- *Déclenchement de l'alarme par sirène*
-
-
-

Budget:

Les principaux écarts sont l'aménagement et l'entretien des locaux (+12%), des frais de téléphone dus à l'installation de l'ADSL, demandée par l'armée, à 37% pour la participation aux frais d'entretien des postes sanita

Revenus: CHF 53'500.-, acceptés à l'unanimité (9 octobre 2008)

Charges: CHF 126'117.-, acceptées à l'unanimité (9 octobre 2008)

Etat Civil

Conseiller administratif: M J.-M. Devaud
Cheffe de service: Mme E. Cottier
Président: M. P. Hamann

Mission:

- *Gérer les évènements d'état civil survenus sur le territoire de la*
-
-

Budget:

*umaines, le service emploie trois officiers d'
pour un taux d'activité de 200%, un officier d'état civil à 20% et un collaborateur*

Revenus: CHF 80'000.-, acceptés à l'unanimité (9 octobre 2008)
Charges: CHF 32'900.-, acceptées à l'unanimité (9 octobre 2008)

Sports et sécurité

Conseiller administratif: M. J.-M. Devaud
Chef de service: M. D. Genequand
Président: M. F. Hernot

Mission:

-
-
-
-
-

L'un des grands évènements de 2009 sera la mise en e

l'année dernière.

Budget:

-
-
- *l'*
- *l'*
-
- *la nouvelle patinoire il n'y a plus besoin de louer de tribunes*
-
- *les clubs n'auront plus besoin de s'entraîner hors de Meyrin*
-

Revenus: CHF 1'042'500.-, acceptés par 10 OUI et 1 abstention (9 octobre 2008)
Charges: CHF 2'035'050.-, acceptées par 10 OUI et 1 abstention (9 octobre 2008)

Théâtre Forum Meyrin

Conseillère administrative: Mme M. Boget
Chef de service: M. M. Menghini
Présidente: Mme Y. Boccard

Mission:

Budget:

l'unanimité.

de la commission n'était pas approprié puisqu'il ne nous laissait pas le temps d'étudier correctement ce

L'administration, la promotion et la part directement liée à l'activité artistique sont

tenue urgente d'une commission

**Revenus: CHF 1'242'500.-, acceptés par 10 OUI et 1 abstention
(14 octobre 2008)**

**Charges: CHF 2'720'500.-, acceptées par 5 OUI, 1 contre et 5 abstentions
(14 octobre 2008)**

Bibliothèque

Conseillère administrative: Mme M. Boget

Chef de service: M. C. Pauli

Présidente: Mme Y. Boccard

Mission:

- *La bibliothèque municipale Forum Meyrin sert l'ensemble de la*
-
-

Budget:

à la rénovation de la signalétique de l'institution (uniquement

Revenus: CHF 5'400.-, acceptés à l'unanimité (14 octobre 2008)

Charges: CHF 147'250.-, acceptées à l'unanimité (14 octobre 2008)

Affaires culturelles

Conseillère administrative: Mme M. Boget

Cheffe de service: Mme D. Remy

Présidente: Mme Y. Boccard

Mission:

-
-
-
-

Budget:

Activités culturelles organisées

- *Elargir l'offre des manifestations musicales d'été, augmentation de 13%*
- *ommune dans l'organisation du concours*

Expositions

-
-
- *Achats d'œuvre par le Fonds d'art contemporain*

Manifestations officielles

-
- *Elaboration d'un nouveau concept d'accueil pour les habitants*

Activités organisées par des tiers

-
-
-

**Création d'une ligne d'aide à la création pour compagnies associées
au Théâtre Forum Meyrin**

-
-

de Théâtre Forum. Ce qui n'est pas le cas.
Un commissaire demande d'avoir la visibilité sur les montants ve
il n'y a pas de

5 OUI
(+ présidente), **5 NON** et **1 ABSTENTION**, la présidente ayant voté **OUI**, on
en arrive à un résultat de **6 OUI**.

5 OUI, 4 NON et 2 ABSTENTIONS.

affaires culturelles

Revenus: CHF 10'500.- par 9 OUI et 2 ABSTENTIONS
Charges: CHF 612'400.- par 4 OUI, 1 NON et 5 ABSTENTIONS

service culture

Revenus: CHF 1'258'400.-, par 5 OUI, 1 NON et 5 ABSTENTIONS
(14 octobre 2008)
Charges: CHF 3'480'150.-, par 9 OUI et 2 ABSTENTIONS
(14 octobre 2008)

Environnement & énergie

Conseillers administratifs: MM. J.-M. Devaud / R. Sansonnens
Chefs de service: MM. O. Morand / O. Chatelain
Président: M. M. Dumalle

**Volet environnement du SUTPE (Service urbanisme, travaux publics et
énergie)**

Meyrin, cité de l'énergie

*S'inscrit comme une mesure du label cité de l'énergie
car rattaché jusqu'en 2007 au SASJ*

Environnement

Mission:

-
-
-

Budget:

Cette diminution est principalement le fait d'une recherche de rationalisations et

Revenus: CHF 115'000.-, acceptés à l'unanimité (14 octobre 2008)
Charges: CHF 3'355'850.-, acceptées à l'unanimité (14 octobre 2008)

Aînés

Conseiller administratif: M. R. Sansonnens
Cheffe de service: Mme Y. Cuttelod
Présidente: Mme P. Doudin

*ommune (3348 personnes) est en âge d'AVS aujourd'hui et il faudra
compter sur 25% d'ici 15 à 20 ans.*

Mission:

-
-

n œuvre de la politique en

Priorités:

-
- –
-
-
- *ménagement du territoire communal afin de l'adapter aux seniors*

Budget:

de la santé ainsi qu'aux actions sociales et culturelles.

Revenus: CHF 10'000.-, acceptés à l'unanimité (16 octobre 2008)
Charges: CHF 365'000.-, acceptées à l'unanimité (16 octobre 2008)

Urbanisme / Travaux publics

Conseiller administratif: M. R. Sansonnens
Chef de service: M. O. Morand
Président: M. L. Tremblet

Nouveautés:

- *Mise en œuvre des actions*
- *9 d'un responsable "Rénovation"*
- *Expertise du parc immobilier communal et établissement d'un plan de*
- *d'une représentation 3D de la C*
d'un projet cantonal

l' cœur de la cité,

Budget:

d'un nouveau mo *) par l'adjonction*
pour les plans communaux en 3D, d'une
) pour l'éclairage public

Revenus: CHF 165'000.-, acceptés à l'unanimité (16 octobre 2008)
Charges: CHF 312'000.-, acceptées à l'unanimité (16 octobre 2008)

Information / Communication

Conseiller administratif: M. J.-M. Devaud

Chef de service: M. J.-M. Solai

Président: M. E. Hubert

Mission:

- - concevoir, planifier et mettre en œuvre l'information et la
 -
 -
- -
 -
 - mise en œuvre d'un processus de gestion et de suivi plus

Budget:

sur l'entretien et la maintenance du matériel informatique (Conseil/assistance

Il est à noter que plus d'un tiers du au SIACG et qu'

informatique de l'association des communes g

Revenus: CHF 130'000.-, acceptés à l'unanimité (16 octobre 2008)

**Charges: CHF 1'289'750.-, acceptées par 10 OUI et 1 abstention
(16 octobre 2008)**

Gérance & Entretien des bâtiments

Conseiller administratif: M. J.-M. Devaud

Chef de service: M. O. Chatelain

Président: M. Y. de Préville

Mission:

-
- Mettre en valeur d'une manière optima

- *Mettre en œuvre une politique énergétique dynamique en*

Budget:

Malgré une restructuration importante en cours, l'évolution globale des charges à l'augmentation des coûts de

l'énergie (l'électricité, ce qui atténue l'écart).

Pas d'augmentation sur les produits de nettoyage et sur les frais de téléphone.

de la mise en conformité de l'électricité pour le Forum, augmentation aussi de

*à un supplément d'e
) aussi pour améliorer l'éclairage public.*

Une subvention de CHF 10'000.- pour l'Auberge Communale a été refusée par 7 NON, 3 OUI et 1 ABSTENTION.

Revenus: CHF 2'717'972.-, acceptés à L'UNANIMITE (16 octobre 2008)

***Charges: CHF 6'778'010.-, acceptées par 9 OUI et 2 ABSTENTION
(16 octobre 2008)***

Administration générale

Conseil administratif in corpore

Chef de service: M. J.-M. Solai

Président: M. P. Hamann

Mission:

Budget:

de l'Administration générale s'inscrit dans la continuité et la

Une ligne a été ajoutée pour les frais de fonctionnement d'Agenda 21 depuis

n d'augmenter l'offre des flexi

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Revenus: CHF 241'200.-, acceptés à l'unanimité (30 octobre 2008)
Charges: CHF 1'546'665.-, acceptées à l'unanimité (30 octobre 2008)

Ressources humaines

Conseil administratif in corpore
Chef de service: M. J.-M. Solai
Président: M. P. Hamann

Rappel:

Budget:

taux d'activité (UT) de 390% pour les CDI.
Taux d'

- *'EVE de* *à l'ouverture*
- *le service d'action sociale et j*
-
- *le service de l'u*
-
-

Ajout d'un montant de

Revenus: CHF 284'487.-, acceptés à L'UNANIMITE (30 octobre 2008)
Charges: CHF 29'918'024.-, acceptées à L'UNANIMITE (30 octobre 2008)

Service Financier

Conseiller administratif: M. J.-M. Devaud
Chef de service: M. M. Cela
Président: M. P. Hamann

Budget:

partie est liée à l'augmentation des charges salariales et des revenus

d'investissements pour 2009 s'élève à

*L'autofinancement de la Commune s'élève à
potentiel de financement d'environ*

Refusé par 5 NON + 1 NON (président) et 5 OUI, ce qui fait 6 NON contre 5 OUI."

M. Iswala remercie M. Mizrahi pour la qualité de son rapport très minutieux.

M. Schweizer rappelle son intervention sur la ligne 58.120.366.34 au niveau du social, et plus particulièrement du CEFAM. Il relate qu'il a assisté à une table-ronde du CEFAM et reste admiratif pour le travail effectué au sein de cette association. En dépit de ses efforts pour trouver des financements, le soutien financier de la Commune à ces femmes est primordiale et ce soutien permettrait de leur assurer, entre autres, les cours de français. Par ailleurs,

Palais fédéral.

M. Charpier rappelle que lors du 17 juin 2008, la résolution relative à la baisse des impôts adoptée par le conseil administratif, au point 4, de faire un budget comprenant les centimes additionnels à 45 centimes et à 43 et 44 centimes.

Lors de la présentation du budget le 7 octobre 2008, il relève que le Conseil administratif a présenté un budget à 43 centimes, ce qui est contraire à la décision du Conseil municipal du 17 juin 2008. Il est fort étonné de la décision du Conseil administratif de présenter un budget sans tenir compte de la résolution unanime et de ne rien dire sur ce point.

M. Charpier trouve l'attitude du conseil administratif, targuant que le taux à 43 centimes avait été proposé pour équilibrer le budget, farfelu, car dans la conjoncture économique actuelle,

M. Devaud précise que le budget répond à une prestation attendue et donnée à la population au meilleur coût possible. Les charges ont été maintenues au minimum et les augmentations importantes qui ont été évoquées sont liées à des projets de délibérations votées, -Fréchets, ou le stade pour lequel

le conseil administratif a élaboré un budget équilibré. Il ajoute que les informations reçues du département des finances et sur cette base-

là, le service administratif a élaboré un budget équilibré. M. Devaud rappelle que depuis 10 ans, la Commune a des bonis de plus de CHF 1000.000.-, qui ont

Il s'agit de générations futures

Il déclare que le choix du Conseil administratif de présenter un centime additionnel à 43 centimes était un choix modéré par rapport à ce qui avait

M. de Préville lit la position des Verts de Meyrin-Cointrin en ce qui concerne le budget 2009:

"Nous remercions l'administration et le Conseil administratif pour la clarté de la présentation du budget 2009. En effet, d'année en année la transparence s'améliore, ce qui s'est d'ailleurs traduit par des préavis presque toujours unanimes. Donc merci à celles et ceux qui ont élaboré le budget et participé à sa présentation détaillée en commission.

-même. Nous estimons que les

(M. Géo Dessimoz) et I

Balsiger). Nous saluons

représente 40% de notre facture communale, ce qui nous fait très plaisir. Nous félicitons le service de la voirie

, etc.).

territoire de la Commune qui va encore augmenter notre très bon taux de tri des déchets.

Nous voulons souligner aussi que certains services de notre C surchargés par une demande en forte croissance ou par un élargissement de leur nouveaux collaborateurs-collaboratrices, ce qui permettra de satisfaire un plus grand nombre encore de Meyrinois-es dans les prestations qui leur sont offertes.

centimes additionne conseillers municipaux qui ont demandé cette baisse est que Meyrin a engrangé depuis plusieurs années des surplus importants, eux- donc tout naturel de proposer une baisse et les Verts y seraient favorables si ce lons rapidement passer en revue:

- 1- La crise financière, qui a démarré en août 2007 et a atteint un paroxysme en septembre 2008, va avoir des conséquences très négatives sur les recettes de notre c Cette crise va durer plus longtemps que les précédentes car elle affecte le système nerveux de notre économie mondiale. Il y a donc de fortes probabilités de voir simultanément nos recettes baisser

et nos charges monter, suite à

à traverser un grand désert, on fait

de réduire nos recettes.

- 2- Notre plan des investissements, outil qui, grâce aux efforts de notre administration, devient de plus en plus clair et précis, ne cesse de gonfler: il prévoit CHF 220'000'000.- environ CHF 30'000'000.- alentours de CHF 11'000'000.- CHF 20'000'000.- doivent

autofinancement et avoir recours

tout cela sans réellement soulager la charge fiscale des contribuables

meyrinois. En effet, une baisse de 2 centimes additionnels représente une économie de quelques dizaines de francs pour chaque foyer fiscal meyrinois.

- 3- Certains nous disent que nous pourrions remonter les centimes additionnels si pliquer aux Meyrinois que leur commune baisse ses impôts quand tout va encore bien et les augmente quand tout va mal? De plus, à quoi cela servirait-il si moins de personnes physiques et morales sont en position de payer des contributions fiscales ?

Gouverner, c

concitoyens. Nous pensons donc dangereux et irresponsable de baisser nos centimes additionnels cette année.

Les Verts de Meyrin-
centimes additionnels et voteront défavorablement tout autre budget."

M. Robert

Conseil

administratif. Depuis la proposition du budget, l
modifiée de manière spectaculaire et il est plus que probable que ces modifications auront un impact sur le budget. Le canton lui-même a tenu compte de ces changements et même dans les sphères bancaires, comme la banque Pictet qui estime à CHF 500'000'000.-

correspondra à une baisse de CHF 241'000'000.-. Pour 2008 déjà, la diminution des entrées fiscales est estimée à CHF 77'000'000.- et pour 2009 à CHF 115'000'000.-.

communes. Est-ce
les communes?

aisse pour les
et en a informé

Si tel est le cas, quelle
pour la commune de Meyrin?

M. Devaud répond que le Conseil administratif a reçu les prévisions au mois de septembre et les prévisions pour la commune de Meyrin ont été corrigées sept jours auparavant, estimant la baisse à environ CHF 2'900'000.-. Etant donné que il relate que le

nnée 2008 seront moindres, mais cela ne remet
, il relève
que les estimations cantonales sont à prendre avec précautions, puisque les
en arrière par rapport aux
déclarations fiscales qui sont déterminées. Le Conseil administratif a donc fixé
son budget sur les charges uniquement et est convaincu que la baisse des boni
aucunement un budget en déficit.

Mme Rimani remercie éga

et

:

"Les économistes prévoient une perte de 500 millions sur les revenus fiscaux de même moment, nos spécialistes (ingénieurs et enseignante) du Conseil administratif nous assurent confiants et que Meyrin peut baisser, sans crainte, le taux des centimes

Faut-il baisser le taux? Je vous rappelle que nous le maire possède une boule de cristal, il

Pourquoi cette soudaine sollicitude pour les contribuables meyrinois? Est-ce que notre administration commence enfin à se soucier des gens qui ont du mal à finir leurs fins de mois?

- de notre Conseil administratif?

Les enfants à la piscine, par exemple? Pourquoi avoir augmenté les tarifs de la petite enfance pendant plusieurs années consécutives?

Pourquoi ne pas avoir baissé la taxe professionnelle pour les commerçants meyrinois qui subissent les travaux du TCMC et de la tranchée couverte de Meyrin-Village? Parce que, pour marquer un poids, il faut faire un geste politique, disait M. Sansonnens, politique et non social!

Une simulation nous a été présentée par M. Cela, le responsable des finances.

Or, que, le revenu brut médian des Meyrinois se situe entre CHF 27'800.- et CHF 80'000.- et, comme par hasard, est cette catégorie qui ne va pas sentir de différence majeure. Il ne faut pas non plus oublier que notre canton affiche le taux de chômage le plus élevé de la Suisse, soit 5,6 % et que les prévisions sont claires: il faut se préparer à une hausse du chômage. Il serait plus sage de constituer une réserve pour les charges sociales et améliorer la performance de la permanence du chômage, professionnaliser ceci en créant une agence de placement communale.

En votant le budget de 2009 à 43 centimes additionnels, nous allons offrir un cadeau aux riches, à ceux qui roulent en voiture de luxe, comme certains ici.

Si la situation économique se stabilise, on pourra toujours, le moment venu, réexaminer la question du taux de centimes additionnels, mais sous certaines conditions.

Nous refusons de voter le budget de 2009 à 43 centimes."

Mme Duay-Duran présente la position du PDC:

"Le budget 2009 qui a été présenté à plusieurs séances en commission des finances élargie durant cet automne, a été présenté à la commission des finances le 30 octobre 2008.

Une fois de plus, le Conseil administratif nous a présenté un budget équilibré, dont on peut "continuité et de stabilité", comme il a été administré par l'administration générale.

Après des réajustements, détaillés et motivés au préalable par M. Jean-Marc Devaud et les responsables de service, le budget 2009 a été préavisé favorablement par la commission des finances.

Toutefois, notre groupe aimerait faire remarquer la progression du budget culture

Théâtre

explications apportées par la direction du Forum en commission, il a été répercuté sur 2010.

Dans ce contexte, et toujours par rapport au Forum, nous sommes prêts à accepter la ligne de CHF 80'000.- octroyée pour le soutien aux compagnies Malandro et Alias comme versement unique pour les créations à venir en 2009. Par contre, nous n'accepterons pas la pérennisation de cette ligne budgétaire.

rien à voir avec le budget communal, que ces 2 compagnies ont obtenu un soutien de la Fondation du Casino de CHF 100'000.- chacune et que nous leur mettons gracieusement à disposition des locaux et fonds pour un montant similaire à celui octroyé par la Fondation du Casino.

que de nous focaliser sur Malandro et Alias, pour qui la Commune fait déjà beaucoup.

Tel que présenté lors de la commission des finances précitée, le budget 2009 répercute une baisse de 2 centimes additionnels. Cette initiative a donné lieu à différentes objections et discussions entre les groupes et de

6 OUI ET 5 NON.

En effet, bien que les investissements réalisés soient porteurs de charges de fonctionnement importantes, et notamment:

- les charges financières liées à la mise en service de la nouvelle crèche, et de la patinoire couverte,

une baisse du centime additionnel dans notre Commune est une démarche réfléchie.

La détermination du Conseil administratif à réaliser les prestations attendues à des prix les plus ajustés possibles, ainsi que les excellents résultats des bonis enregistrés ces 10 dernières années, ont amené le Conseil administratif à proposer cette baisse, qui avait également été demandée par une partie des conseillers municipaux, et dont nous aimerions en rappeler les principales sources, à savoir:

- la bonne gestion financière et la maîtrise rigoureuse des charges de la Commune;
- le remboursement intégral de la dette communale;

- les excédents des recettes successifs cités plus haut ont permis à la
ans faire appel

et enfin,

- la progression à la hausse des recettes fiscales découlant:
 - ⇒ de la bonne santé économique des dernières années,
 - ⇒
 - ⇒

bre circulation des personnes, etc.

Cette évolution non négligeable des recettes fiscales des personnes physiques et morales enregistrées dans notre Commune, nous a permis de financer nos

faire profiter aussi de cette embellie la génération actuelle.

Cette baisse qui reflète une volonté politique raisonnable de notre Exécutif et des élus, sera sans doute accueillie de manière très favorable par les Meyrinois dans

économique est incertaine.

Cette volonté de baisser le centime déterminera également une réflexion de la

qui ont augmenté de plus de 30 millions d à notre avis, être envisagées ces prochaines années avec plus de prudence et circonspection.

millions, soit environ 70 millions de plus que le plan des investissements proposé

Pour le groupe PDC, il nous paraît important de garder les pieds sur terre et

Pour les raisons évoquées ci-dessus et convaincu du fiscal pour les Meyrinois, le groupe PDC soutient la proposition du Conseil administratif et accepte le budget tel que proposé."

Mme Girardet déclare:

mon souhait de voir diminuer les impôts meyrinois.

Depuis novembre 2003, quand le Conseil administratif avait cru bon de proposer une augmentation des centimes additionnels, la C des excédents exorbitants lors de ses comptes rendus annuels.

Les 13 millions de bénéfice comptabilisés aux comptes 2007 ont été la goutte de trop! Mais vous pouvez relire mes récentes interventions faites aussi bien lors de que Meyrin fasse profiter ses contribuables d

demandant au Conseil administratif de préparer un budget 2009 intégrant une baisse des centimes de 2 à 3 points.

Malheureusement, cette résolution a été amendée dans un premier temps par les socialistes, puis par M. Haldemann qui, au nom des radicaux, demandait que le Conseil administratif nous prépare pendant l'été un projet de budget 2009 avec un taux inchangé à 45 centimes, mais avec la présentation des incidences sur le ménage communal des variantes à moins 1, moins 2 et moins 3 centimes additionnels. Bref, M. Charpier a entièrement raison de relever ce vice de forme et , comme lui, à découvrir une proposition de budget préparée par le Conseil administratif avec des centimes inchangés conformément au souhait du Conseil municipal.

Et bien NON! Le Conseil administratif a proposé de baisser les impôts et je l'en

habitué à la longue), mais je soutiendrai le Conseil administratif sur le fond! Il a raison de tenir enfin les promesses faites lors de sa campagne électorale. Je conteste gentiment l'affirmation de la gauche qui prétend qu'une baisse d'impôts est inéquitable, parce qu'elle privilégierait les hauts revenus au détriment des bas salaires. A suivre ce raisonnement, on ne baisserait plus jamais l'impôt, parce que ceux qui payent peu ou pas d'impôts ne profiteraient pas d'une baisse suffisante. A l'inverse, quand un impôt nouveau est perçu, on dénonce toujours l'énormité de cette augmentation sur les bas revenus et la relative minceur de l'effet sur les gros revenus. Il s'agit pourtant d'un même calcul qu'on appelle la proportionnalité. Cette proportionnalité est même injustement exponentielle!

Soyons sérieux. La Commune n'a pas besoin d'encaisser autant d'argent qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Autrement dit, la situation très particulière du tissu économique meyrinois permet d'envisager le maintien de l'excellente santé des finances communales.

Nous l'avons évoqué au cours de son étude, ce budget 2009, tel que présenté par le Conseil administratif, prend en compte tous les besoins exprimés des Meyrinois. Qu'ils soient sociaux, culturels, sportifs ou écologiques, les besoins trouvent une réponse adéquate par ce budget de fonctionnement. Les investissements présentés peuvent être envisagés sans recourir à l'emprunt grâce à de confortables réserves et à une capacité d'autofinancement à la hauteur. Il peut même être envisagé des investissements surprises comme l'achat de la ferme Dunand, la construction d'un bassin enterré à côté du lac des Vernes, des sommes exorbitantes pour aménager le TCMC. Quant aux charges supplémentaires de fonctionnement, ce budget intègre allègrement celles induites par la toute nouvelle crèche (EVE) de Champs-Fréchets, ainsi que les coûts relatifs au fonctionnement de la patinoire couverte.

Il n'est pas question non plus de renoncer au soutien de notre administration par des coupes touchant à la fonction publique comme c'est le cas en ville de Genève.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, je vous recommande de voter ce budget 2009, car il est sain que des administrations fassent profiter l'ensemble de la C sources d'économies possibles.

Je tiens à remercier les services de l'administration pour la clarté des documents présentés, ce qui a facilité grandement notre travail, et complimenter M. Mizrahi pour son excellent rapport.

Merci de votre attention"

M. Hulliger abonde dans le sens de M. Charpier à propos de la résolution votée par le Conseil municipal au mois de jui pparemment, le Conseil administratif a choisi à la place du Conseil municipal en présentant un budget avec un taux additionnel à 45 centimes et il au Conseil municipal de prendre ce genre de décisions.

M. Hulliger ti grande qualité et clarté, ainsi que sa disponibilité pour répondre aux questions des conseillers municipaux.

Néanmoins, il tient à présenter quelques remarques sur le budget 2009, notamment en ce qui concerne les ressources humaines. Il rappelle que le Conseil municipal a accepté la création de 10 nouveaux postes correspondant à % et ajoute que les arguments avancés pour ces postes sont convaincants et bénéficient de son soutien absolu.

En ce qui concerne la commission de la jeunesse, il aurait voulu que les transferts soient évalués financièrement. Comme cela pu être fait cette année, il souhaite prochaine.

Quant aux charges de fonctionnement du Théâtre Forum Meyrin, qui ont pris **M. Hulliger** propose de mener une réflexion approfondie quant à la programmation au détriment une culture populaire à la portée de tous.

En ce qui concerne la gérance et entretien des bâtiments, il constate que ces dernières années ont été marquées par un flou artistique quant aux coûts de la consommation des énergies et il chaine le budget partira sur des bases plus saines.

En ce qui concerne la protection civile, il fait part de sa difficulté à comprendre les apparaissent dans le budget.

A propos des finances, la fixation des centimes additionnels a été présentée de manière un peu cavalière et il regrette de se retrouver devant le fait accompli. Il remarque que les bénéfices 28228-30048-30tTm(e)-3()-233(d)-300481(e)-3(Tm(la Tm(d))-3(e)

fonction du résultat 2008 qui sera communiqué au printemps prochain, **M. Hulliger** propose de reconsidérer le montant de la taxe professionnelle pour 2010, par exemple, et ainsi favoriser les entreprises qui sont en difficulté.

M. Hulliger rappelle que deux ans auparavant, le Conseil administratif avait fait des projections assez sombres et avait proposé des centimes additionnels à 51 ou 52 centimes. Or millions. Il propose donc la prudence face à la crise et de renoncer à la baisse des centimes additionnels.

Mme Hayes présent

"Après avoir entendu un rapport détaillé très intéressant et bien mené par M. Albert Mizrahi, à qui nous rendons hommage pour un si bon travail, la prise de position de notre groupe sera brève.

Nous avons suivi avec attention la présentation du budget de fonctionnement 2009. Les dicastères de Mme Boget, de M. Devaud et de M. Sansonnens, ainsi que de leurs services respectifs ont fait un excellent travail, clair et précis, en tenant toujours compte des remarques du Conseil municipal, ce dont nous les remercions.

Les chefs de service ont fait un très bon travail et un réel effort pour contenir les dépenses et ils ont équilibré les comptes en prenant en considération la baisse
s
2009. ais un geste qui compte.

Effectivement, on avait demandé une estimation comparative au Conseil administratif du centime additionnel à 43, 42, et 41. On nous a présenté un budget

Nous tenons à préciser pourtant que si nous étions parmi les premiers à augmentation si nos comptes ne devaient plus être bénéficiaires.

Lors de la présentation dudit budget, notre groupe avait émis des réserves concernant le budget de la commission culture dont les charges sont toujours très élevées.

Mais nous le savons la culture est chère, et Forum Meyrin avec ses activités culturelles diversifiées est la carte de visite de notre Commune.

position à ce sujet et ici nous remercions tous les intervenants de ce service pour

Nous tenons à mentionner que sur le plan des investissements au point B 11.1
- concernant du mobilier urbain et
projets annexes prévus pour les arrêts du futur tram.

Nous avons lancé un référendum refusant ce montant, obtenu éclaircissements au préalable sur la répartition de la somme. Le référendum ayant abouti, des votations communales concernant cette délibération auront lieu au printemps 2009.

Nous demandons donc un amendement afin que ce point B 11.1 marqué en jaune

Tenant compte de ce qui précède, notre groupe UDC vote favorablement le budget 2009."

M. Hernot présente la position du groupe socialiste:

aux chefs de service, et nous demandons aux chefs de service de transmettre ces remerciements à leurs collaborateurs que nous voyons rarement dans cette salle.

Le budget 2009 de la commune de Meyrin proposé par le Conseil administratif est basé sur une baisse des centimes additionnels de 45 à 43 sans tenir compte de la moitié demandant une présentation avec plusieurs variantes. Le groupe socialiste a manifesté son désaccord lors de la commission

socialistes sont favorables à une politique anticyclique qui permet une stabilité à des ressources communales et évite de jouer au yoyo avec les budgets.

économiques annoncent une récession et de graves difficultés pour les entreprises, il nous semble inopportun de diminuer les centimes additionnels. Cette récession annoncée aura forcément des répercussions aussi à la rentrée fiscale et cela dès 2009. Les entreprises négocieront très vite des ajustements

finances ont expliqué aux conseillers municipaux que cette diminution serait t pourraient même

pour quelques-uns
péréquation cantonale une augmentation.

les activités économiques. La commune de Meyrin, en maintenant les centimes additionnels à 45, se donnera les moyens de réaliser les projets inscrits dans le plan des investissements, près de 30 millions. Elle permettra une activité économique pour les entreprises concernées par ces projets. Cette redistribution est évidemment un moyen de conserver des emplois. Au vu des arguments présentés, le groupe socialiste ne votera pas le budget avec un centime additionnel à 43.

45 centimes avec les modifications de lignes budgétaires suivantes.

- Ligne budgétaire impôt personne physique pertes sur débiteurs. Le budget proposé prévoit CHF 900'000.-
4 millions. Nous proposons que cette ligne soit portée à 2 millions.

- Impôt personne physique, report de charges cantonales, nous proposons que la ligne qui est à un million passe à CHF 1'400'000.-. Et enfin pour sur la personne physique, impôt sur le revenu et la fortune, à CHF 45'500'000.-.

calculée sur les frais de perception des centimes additionnels, ni sur celles de

M. Haldemann présente la position du groupe radical:

"Le groupe radical soutient la délibération N°2008-50a proposant de porter le nombre de centimes additionnels à 43 pour le budget 2009.

avorable et les excédents de revenus ont permis,

urgentes sur le plan des investissements, pour diverses raisons que nous ne eux p inconnues à ce jour.

certainement accueillie favorablement par notre population, peut-être ébranlée dans sa confiance par la récente crise financière mondiale.

uoi nous soutenons la délibération

une hausse du taux des centimes additionnels si les conditions du moment devaient nous y contraindre.

relative au budget de fonctionnement 2009, ainsi que la délibération 2008-49a relative aux indemnités allouées aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux."

M. Hulliger, pour donner suite à la proposition de M. Hernot, propose un amendement fixant les taux additionnels à 45 centimes. Il propose, si e suspension de séance de manière à avoir des chiffres réajustés pour que le vote puisse se faire en toute connaissance de cause.

Suite aux différentes critiques essuyées par le Théâtre Forum Meyrin, **Mme Boget** relève une certaine confusion entre les différentes activités culturelles menées par la Commune et celles du Théâtre Forum

Théâtre Forum, institution phare de Meyrin et qui jouit d'une certaine autonomie dans sa programmation.

Les activités menées par le service culturel de la Commune, qui est en pleine rénovation de par le départ de la cheffe de service il y a une année, et la mise en place de sa remplaçante laquelle est en train de le restructurer et de le remettre à flot sur certains domaines qui ont été délaissés.

Concernant le Théâtre Forum Meyrin, **Mme Boget** souhaite contredire les nombreux propos qui ont évoqué une augmentation excessive des frais de

- pour arriver en 2009 à CHF 2'720'000.-. En outre, elle explique que l'activité commerciale au sein du théâtre est soumise à certaines fluctuations, notamment celles liées à des coûts élevés.

Par ailleurs, elle rappelle les nouvelles activités qui se développent et qui, comme les activités réservées aux plus jeunes ou aux aînés, ainsi que les ateliers de développement et de créativité, de la musique, du théâtre, faut ajouter à cela

abondamment fréquentées où sont traitées des questions de société.

car c'est également le cas de la théâtre, de la musique à la danse, aux clowns, etc. qui a enthousiasmé tous les publics.

De plus, elle rappelle la commission du 27 janvier 2009 où M. Menghini se réjouit de débattre de la programmation avec les conseillers municipaux.

Quant au service culturel, la commune offre un soutien à résidence et non un soutien à la création comme cela avait été mentionné. En effet, la commune de

service culturel va soutenir les compagnies Alias et Malandro qui ont montré en première représentation leurs spectacles à Meyrin. Mme Boget relate que ces troupes ont également travaillé de proximité dans les écoles. La troupe Alias a préparé un spectacle avec les enfants de la commune de Livron au printemps passé et le théâtre Malandro a pris un engagement identique, puisque les comédiens vont rencontrer les jeunes dans les classes.

Elle relève que la commune donne aux jeunes de demain. Elle leur permet de profiter de nombreux spectacles et activités mis à leur disposition.

M. Haldemann voudrait savoir si les autorités communales ont reçu une demande complémentaire au crédit de CHF 92'000.- prévu dans le budget de la part de CEFAM et si cette demande pourrait être adressée à la fondation pour la promotion culturelle, sportive et sociale. Il ne serait pas préférable de rencontrer le groupe CEFAM avant de voter ce montant complémentaire.

Mme Boget confirme que la f
laissait apparaître un trou de CHF 46'000.- dans la mesure où un bailleur
important a abandonné son soutien, mais le
Commune supplée ce manque de ressources.

Mme Ecuyer le CEFAM, car la
procédure veut que les associations soient reçues avant toute décision de soutien
financier. Elle juge peu équitable que les manques à gagner passe directement
dans le budget de la Commune et suggère que le CEFAM en fasse part à la
commission sociale ou aux finances pour pouvoir en discuter ouvertement.

M. de Préville souligne la confusion dans la demande de M. Schweizer qui
suggère un rajout dans la ligne budgétaire et pas un don d
présenter

M. Schweizer migrantes, ainsi que de la ligne démocratique des
dernières.

M. Iswala interrompt les débats en relevant le comportement peu orthodoxe des
conseillers municipaux qui ne respectent pas ceux qui prennent la parole en
chuchotant sans arrêt.

Mme Bordry , , suggère

M. Robert fait part du soutien du groupe socialiste à la proposition de
M. Schweizer augmentation de la li
pas que par la suite, toutes les sommes proposées ne soient utilisées.
Il souligne que si le vote du budget 2009 a lieu, il
suite la somme demandée.

M. Iswala propose que la ligne budgétaire soit votée, à condition le
CEFAM plus tard pour pouvoir bénéficier de ce montant.

M. Schweizer précise que sa demande se réfère à la ligne 58.120.366.34 du
- à
CHF 138'000.-. Il ajoute que dans un deuxième temps, le CEFAM serait reçu pour
ensuite voter une délibération en vue accorder leur dépassement.

M. Chambers estim il faut présenter
,
dépassement qui pourra être discuté lors de la présentation des comptes.

M. Iswala
la ligne budgétaire de CHF 46'000.- pour le CEFAM. Il est **ACCEPTÉ PAR 15 OUI**
(vote du président inclus), 14 NON et 2 ABSTENTIONS.

M. Gremaud souligne le comportement ambigu de certains conseillers municipaux qui ne votent pas certaines lignes par manque de transparence, allant des référendums, et qui votent CHF 46'000.-

Il se demande si ces personnes ne devraient pas se taire plutôt que de faire des réflexions.

M. Schweizer réagit en expliquant que les CHF 46'000.- manque à gagner dans le budget de fonctionnement de il suggère de les auditionner par la suite pour évaluer leurs besoins.

M. Iswala souligne que le budget actuel, suite à cette modification, est déficitaire de CHF 1'754.-.

Il procède au vote du deuxième amendement proposé par un commissaire pour maintenir le budget 2009 à 45 centimes. **Il est accepté par 16 OUI (vote du président inclus) et 15 NON.**

M. Tremblet

à la page 90, sous la rubrique impôt personne physique, de CHF 50'000.- et passerait ainsi à CHF 44'050'000.-. Ce qui donnerait les totaux suivants: aux charges CHF 79'525'313.- au revenu CHF 79'573'559, soit un excédent de CHF 48'246.- avec un taux de centimes additionnels à 45.

M. Hernot, au

M. Iswala procède alors au vote de la **délibération 2008-49a**

relative aux indemnités allouées en 2009 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu l'articles 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2009;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 novembre 2008,

D E C I D E

PAR 16 OUI ET 15 NON

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF -;
2. de fixer les indemnités allouées aux conseillers municipaux à CHF 270'500.-;
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2009 suivantes:
 - 02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs;
 - 01.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

M. Mizrahi

F 44'050'000.- est bien correct,

CHF 50'000.- de plus uniquement.

M. Devaud précise que la décision avait été prise de ne pas toucher aux charges, de maintenir le taux à 45 centimes et de garder les charges ainsi que le revenu au même montant, la seule supplémentaire. Cet excédent assure que le budget pas déficitaire et aboutit à un budget équilibré. La marge des 2 centimes supplémentaires déterminera probablement un excédent supplémentaire. Néanmoins, il relève que en fonction des rentrées fiscales. Deux possibilités se présenteront, soit un excédent supplémentaire par rapport au budget à 43 centimes, soit les revenus seront moins importants et les comptes présenteront alors un déficit.

* * *

M. Iswala procède au vote de la **délibération 2008-50a**

relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2009, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu les articles 30, al. 1 lettres a, b et g, 70, al. 1 lettres a et b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le budget administratif pour l'année 2009 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu la délibération n°50a/1999 décidant de fixer 100 centimes additionnels en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2000 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, votée par le Conseil municipal le 5 octobre 1999;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF - - ;

Attendu que l'autofinancement -, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF - et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF - ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2009 s'élève à 45 centimes;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 29'848'500.- aux dépenses et de CHF 3'137'500.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 26'711'000.-;

Attendu que les investissements nets de CHF .- sont autofinancés pour .-, il en résulte une insuffisance de financement -;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 18 novembre 2008,

D E C I D E

PAR 16 OUI ET 15 NON

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2009 pour un montant de CHF - aux charges - ;
2. de fixer le taux de centimes additionnels pour 2009 à 45 centimes;
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dès 2009 à 100 centimes;
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2009 jusqu'à concurrence de CHF 15'560'000.- pour couvrir les investissements du patrimoine administratif;
5. d'autoriser le Conseil administratif en 2009 à renouveler tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

* * *

10. Délibération 2008-46a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 370'000.- pour la création d'un réseau propriétaire en fibre optique pour les sites communaux.

Mme Ecuyer présente le rapport de la commission information & communication du 6 novembre 2008, à laquelle présidait M. Hubert, en présence de M. Devaud et, , de MM. Solai et Haessig.

Il s'agit de financer la réalisation d'un réseau relier l'ensemble des sites administratifs, qu

Aujourd'hui, sans tenir compte du bâtimen

d'une liaison ADSL qui ne permet qu'à une partie des colla d'accéder aux logiciels spécifiques ou au serveur de fichiers, ce qui complique et ralentit l'échange et la recherche d'informations.

de 50% sur les tronçons utilisés en commun. Il s'avère également opportun de
eyrin donne la possibilité d'utilise

comme prioritaires

Ciel, l'EVE des Champs
comme secondaires

Il n'est

*La demande de crédit qui nous est présentée couvre l'intégralité des frais de
t l'achat de deux paires*

permettront d'interconnecter

*La configuration prévue a l'avantage de permettre de mettre en pl
par IP, c'est*

L'économie annuellement prévue sur le fonctionnement avec l'

Un commissaire propose d'ajouter trois bornes Wifi access

dédié à l'administration.

Cette demande est mise au vote et refusée par 5 non, 2 oui et 3 abstentions.

Accepté à l'unanimité.

Acceptée à l'unanimité".

Mme Revillet

entraînent des manières de travailler différentes, particulièrement dans le transfert
est don

semble
des sites administratifs. Elle relève que le faire maintenant permet de bénéficier
de synergies avec les infrastructures du DIP et de Télémeyrin et la maintenance

dans le réseau intercommunal permet de profiter de toutes les ressources offertes
par le SIACG.

Elle rappelle

projet fibre optique, ce qui encourage à le faire également dans la Commune. Par
conséquent, le groupe socialiste soutient ce projet de délibération.

M. de Prévile présente la position des Verts:

"Une meilleure gestion des informations au sein de notre administration est une
garantie de qualité des services, de précisions des informations (entre autres

offre des possibilités impensables il y a encore quelques années. Un réseau en
fibre optique est une excellente infrastructure car il va permettre des transferts
rapides, sûrs et économiques. De plus, il va permettre à moyen terme de réduire
considérablement les factures de téléphonie de notre administration grâce à la
technologie VoIP. Les investissements que cette technologie demande, une fois

place de notre commune.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération."

M. Iswala passe au vote de la **délibération**

2008-46a

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 370'000.- destiné à financer la
création d'un réseau propriétaire en fibre optique pour relier les sites
communaux au réseau informatique de Meyrin**

Vu le réseau informatique actuel;

Vu la nécessité d'améliorer la bande passante;

Vu l'opportunité et la possibilité d'acquérir des brins de fibre optique dans le cadre
de la modernisation du réseau Télémeyrin;

Vu l'opportunité offerte par les multiples travaux actuels et futurs sur la Commune;

Vu le coût modeste pour créer notre propre réseau;

Vu le rapport de la commission d'information et communication;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 novembre 2008,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 370'000.-** destiné à financer la création d'un réseau propriétaire en fibre optique pour relier les sites communaux au réseau informatique de Meyrin;
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales;
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif;
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 370'000.- en 8 annuités de 2010 à 2017 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 05.331.

* * *

11. Résolution n°2008-25, présentée par le Conseil administratif, pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG).

M. Iswala déclare que le Bureau propose de renvoyer la résolution en commission des travaux.

M. Sansonnens présente la technique développée par les SIG pour le chauffage à distance en incinérant les ordures. Actuellement les SIG proposent de qui fonctionne déjà dans le secteur du Lignon et

de mettre en place les conduites qui permettraient

la mise en service du bâtiments à ce réseau.

Il rappelle que les installations techniques de Meyrin ont vieilli. Par ailleurs, les propriétaires sur la Commune pourront également bénéficier de ce système qui présente plusieurs avantages, notamment une réduction de CO2. Comme plusieurs bâtiments sont devenus obsolètes, ce système permettra une meilleure automatisation et un remplacement des chaudières à mazout.

Il relate que la Fondation Nouveau Meyrin est également concernée par ce CAD.

Aussi propose-t-il de renvoyer ce projet de résolution en commission des travaux.

M. Hulliger de _____ a le droit de présenter une résolution à son nom ou _____ que le Conseil municipal la reprenne à titre nominatif?

M. Sansonnens répond que le Conseil administratif a le droit de déposer en son nom des projets de délibérations et de résolutions. La Surveillance des _____ fait de remarques à ce sujet.

Par contre, il précise que les commissions elles-mêmes ne peuvent pas déposer de projets de délibérations ou de résolutions au nom de la commission, il faut le faire au nom des conseillers municipaux.

M. Devaud cite la communication de la Surveillance des communes qui précise que normalement seuls les membres du Conseil autorisés à présenter des délibérations ou des résolutions.

M. Iswala met au vote la proposition de renvoi en de la **résolution 2008-25** en **commission des travaux**, ce qui est accepté **A L'UNANIMITE**.

* * *

12. **Résolution 2008-26 proposée par les Verts de Meyrin-Cointrin, le parti socialiste, le parti démocrate-chrétien et le parti radical, relative à l'amélioration du fonctionnement des séances du Conseil municipal.**

M. Iswala annonce que le Bureau propose le renvoi en commission de liaison.

M. Charpier se référant _____, déclare:
"Ce projet est assez étonnant, il est même inutile car il enfonce des portes ouvertes. Il propose notamment de limiter le temps de parole oubliant que le Conseil municipal

comprenait 30 points, dont 5 ont dû être r _____ la
"

M. Iswala _____ entrer
dans le débat qui devra se faire en commission de liaison.

M. Charpier _____ atière,
aussi continue-t-il sa déclaration:

"

des partis qui rallongent les débats, mais le nombre de problèmes et sujets à traiter. Je me suis amusé ce week-end à faire un petit comptage. Il en ressort ce qui suit:

La p

446 mots environ donc bien supérieure aux 300 mots proposés par la résolution. (cf. p. 48-49) par M. de Préville, initiateur et co-auteur du projet. Lors de la séance du 17 juin, intervention émanant également de ce même collègue avec 700 mots (cf. p. 49-50).

pas limiter le temps de parole, ce ne serait pas très démocratique, mais il faut demander aux conseillers-ères, à ne pas confondre avec une autosatisfaction de parler. Il faut une autorégulation comme on le recommande maintenant et enfin, aux banquiers. Pas besoin de s un règlement.

La résolution du problème est en main du Bureau du Conseil municipal, qui élabore les ordres du jour. On le dit depuis longtemps: le nombre de points de ce

f se sont terminées après minuit: résolution 2008-20 relative à la baisse des impôts et le 9 septembre la délibération 2008-39 relative aux arrêts-abris du TCMC avec le vote "la tête dans le sac", où la discussion a duré à chaque fois presque une heure.

en commission de liaison, mais nous nous refusons avec vigueur de limiter le temps de parole en séance du Conseil municipal."

M. de Préville remercie M. Charpier des temps de parole de chacun dans le dernier PV, ce qui est un travail pénible et casse-pieds. Dans la résolution, il précise que sont envisagées et le but de renvoyer en commission donne la possibilité de faire des modifications.

M. Iswala propose le renvoi en commission de liaison la **résolution 2008-26**, ce qui est accepté **A L'UNANIMITE**.

* *

13. Projets de résolutions.

M. Hulliger annonce que, _____, il présentera un projet de résolution concernant le Jardin Robinson et son déplacement rapide dans un lieu qui lui permette de fonctionner dans de bonnes conditions.

M. Chambers présente un projet de résolution concernant la mise à disposition des Meyrinois et des non Meyrinois sur le territoire communal de bornes wifi sur différents lieux de la Commune.

M. de Prévile propose, en tant que président de la commission des travaux publics et sur demande de trois conseillers municipaux, Mme Doudin, M. _____, commission conjointe et urgente travaux et finances pour étudier les nouveaux points apparus lors de la dernière commission, _____ pu être ni votés, ni discutés, à savoir l'Minergie et son coût, la possibilité de faire du boudrome une salle polyvalente et, en conséquence éventuelle, propose la date du 3 décembre, date à laquelle est déjà planifiée une commission des travaux publics.

M. Charpier _____ gauche toute va présenter à un prochain Conseil place des panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

* *

14. Projets de motions.

Néant

* *

15. Propositions individuelles.

Néant

* *

16. Questions.

M. Hulliger demande si, une fois que les ASM ont terminé leur service, la surveillance à Cointrin est assurée après 22h.00.

La Commune payant une agence de sécurité privée à partir de 22h00 le vendredi, le samedi et les jours fériés, M. Hulliger voudrait savoir si elle surveille en déprédations ou aux libations bruyantes. Il fait remarquer que le concierge est excédé de cette situation.

M. Devaud

mandatées pour surveiller le site de Cointrin être
modifié. Une réponse sera rendue le mois prochain.

M. Hulliger a une deuxième question concernant Cointrin. Suite aux intempéries, il relève que les propriétés du chemin des Ailes sont régulièrement inondées malgré un assainissement assez précaire. Il demande un assainissement.

M. Sansonnens répond que le Conseil administratif, les services des SUTPE et de l'environnement se penchent sur le problème. Dans un premier temps, ils proposent de passer une caméra dans la canalisation pour repérer celles qui sont défectueuses. Il

été faits, ce qui expliquerait les dégâts. En tous les cas, les contacts ont été pris avec les différents propriétaires au niveau du SUTPE et de

M. Schweizer a eu la surprise un matin de se retrouver coincé par des pelleteuses et des camions sans savoir ce qui se passait. En téléphonant à la mairie, il apprend que les Services Industriels (SIG) étaient en CAD sans avoir prévenu ni les locataires, ni la Commune. Il trouve la manière peu élégante de procéder des SIG sans prévenir

Toutefois, M. Schweizer remarque que les S.I. prennent de plus en plus de place sur le chemin Virginio Malnati. Vu les travaux qui sont encore prévus, il estime que la Commune devrait entrer en discussion avec eux pour trouver une solution avec les locataires ou

des places à proximité de leurs bureaux ou habitations.

M. Sansonnens approuve la remarque de M. Schweizer. Il relate que la Commune a également été surprise par l'annonce. Très prochainement une nouvelle planification va se mettre en place pour les circulations des bus dans le secteur des chemins de Virginio-Malnati et Antoine-Verchère, lorsque la route de Meyrin côté français en direction du Jura sera entièrement fermée. Avec ces travaux se poursuivent ceux du Bournoux, du Grand-Puits et celui de Virginio-pouvoir continuer. Il relève que l'

St-Julien qui devait être traversée pa t pas

avancement.

Il affirme que la Commune est parfaitement consciente des désagréments causés et elle a exigé des Services Industriels que, désormais, même que les locataires et propriétaires des zones concernées.

Mme Girardet

mois de juin demandant de nommer un lieu à Forumeyrin à la mémoire de Roger Portier et demande si une date a été fixée pour la cérémonie.

M. Devaud répond que le Conseil administratif a bien été informé et se propose, avant de donner une réponse précise, de mener une investigation sur le sujet, à

donnera donc une réponse conseil municipal.

Mme Riman soulève

Elle a appris par voie de presse que la personne qui a mis le feu est un Meyrinois e de la Commune. Elle se demande si

Mme Boget répond à la question concernant la situation du jeune coupable qui se trouve être un individu q

s de soutien financier.

Elle relate que ce jeune est particulièrement désorienté dans sa perception du réel et suivi par le service de M. Pfyffer, il

a été très affectée par cette histoire, dans la mesure où ce jeune venait de trouver une place , lorsque

Elle souligne que l que malheureusement il

Concernant uberge communale, **M. Devaud** précise que ce sujet a déjà été débattu à plusieurs reprises. Vu s peu probant le dimanche, les gérants ont choisi ce jour de fermeture.

Quant aux tables de la piscine, il déclare que la possibilité de changer pour du réponse à Mme Riman le mois prochain.

Mme Hayes se réfère aux craintes de la population meyrinoise de sortir la nuit face à la montée de la violence, des rues qui ne sont pas toutes bien éclairées. En outre, les travaux ne facilitent pas le déambulement dans la Commune. Elle se tives des actes de délinquance des années précédentes par rapport à 2008.

M. Devaud répond que selon M. Donzé chef de la sécurité municipale plus de violence que les autres années. Il y a passablement de cambriolages chaque sem une augmentation. Malgré leur nombre encore élevé, ces actes malveillants restent stables.

Pour ce qui est des statistiques, M. Devaud suggère de prendre contact directement avec M. Donzé q

* * *

La séance est levée à 22h45/ BNE

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 5 janvier 2009

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Emile HUBERT

Placide ISWALA